

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-3-2

Séance du jeudi 19 février 2015

### BUDGET PRIMITIF 2015 ROUTES, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 27 janvier 2014

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2015, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 du rapport ;
- ❖ Autorise le Président à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes correspondants ;
- ❖ Autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ Approuve le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2015, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2014 ;
- ❖ Autorise le versement, au titre de 2014 et 2015, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 145 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, Fonction 621, Nature 6568 ;

- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport et pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions